



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, FONTES : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : MLLE VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc, MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VALENTINI Gérald à MLLE VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Désignation d'un représentant titulaire à l'association du Pays Cœur d'Hérault.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 6 octobre 2009 le conseil municipal de Clermont l'Hérault est revenu sur la représentation de son conseil municipal au Conseil communautaire.

Monsieur Gérard SAEZ n'étant plus délégué communautaire, il convient en conséquence de procéder à la désignation de son remplaçant pour représenter la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du Pays Cœur d'Hérault.

Monsieur CAZORLA informe le conseil que Monsieur Gérald VALENTINI a fait part de son souhait de se porter candidat.

Après vote, le conseil communautaire,

DESIGNE Monsieur Gérald VALENTINI en tant que représentant de la Communauté de Communes du Clermontais au sein du conseil d'administration du Pays Cœur d'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.